

TRAVAILLER AU COMMUNAUTAIRE

ÇA IMPLIQUE QUOI?

Pour soi

- La fierté du travail accompli dans le respect des valeurs partagées avec l'organisme;
- Le sentiment de contribuer à aider la communauté;
- La facilité lors de la création de liens et la complicité accrue avec ses collègues;
- La flexibilité dans l'horaire de travail et l'accès à des congés sociaux et familiaux;
- Une structure plus souple qui permet une réelle conciliation travail/famille.

Pour palier le salaire au privé

- Une meilleure adaptation des employé·e·s ayant de jeunes familles;
- Une grande ouverture face à la diversité culturelle, de genres, d'âges ainsi que pour ceux ayant un ou des handicaps;
- Un programme de formation en continue;
- L'implantation d'activités d'équipe afin de développer des liens et renforcer le sentiment d'appartenance;
- Davantage d'autonomie au travail;
- Nombre de semaines de vacances très concurrentielles.

Les conditions de travail

- Une meilleure gestion de son temps;
- Télétravail et horaire d'été plus flexible (si applicable);
- Congés payés pour obligations familiales, congés de maladie payés, congés mobiles ou personnels payés, congés sociaux payés (deuils, mariage, etc.).

Au niveau des assurances?

87 % des organismes sont dotés d'une politique de conditions de travail ainsi que d'une rémunération indirecte comprenant: l'accès à des assurances collectives, REER, etc.

Reconnaissance professionnelle:
89 % des organismes font participer les employé·e·s quant à la prise de décisions.

79 % offre une possibilité d'évolution professionnelle.